

2024 - 67 Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024
Service : Finances et commande publique
Référence : CLD

Objet : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - REVISION CREDITS DE PAIEMENTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME REAMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES - APPROBATION

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANCOIS, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Hélène RAUHUT-AUVINET à Laëticia BAR

Yves ANDRIEUX à Jean-Michel EON

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Sandrine GOURDON à Guy BERNARD-DAGA

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 26

Secrétaire : Michel LUCAS

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Les principales évolutions concernent les recettes de fonctionnement, impactées par un dynamisme moindre que celui escompté lors de l'élaboration du budget primitif. Le chapitre 73 Impôts et taxes est diminué du fait d'une évolution des bases physiques de taxes foncières inférieures à celles anticipées et le chapitre 74 dotations et participations constate une baisse importante des compensations fiscales.

En outre, le Conseil Municipal, dans le contexte du passage au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024, avait procédé à la création de plusieurs autorisations de programme par délibération du 5 février 2024, dont l'une pour l'opération de réaménagement des locaux des services (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches), pour un coût d'opération global de 1 000 000 euros.

Au regard de l'avancement du projet, il convient d'actualiser le phasage de l'AP initialement prévu.

En conséquence, il convient de réviser le montant des crédits de paiement 2024 de l'Autorisation de Programme (AP) Réaménagement des locaux des services, pour 122 000 euros complémentaires en 2024. Le coût d'opération global à hauteur de 1 000 000 euros reste lui inchangé.

La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements, donnée à titre indicative, est précisée dans les conditions ci-dessous :

N° et libellé de l'AP	Montant de l'AP
2024-1 : Réaménagement des locaux des services	1 000 000 €

Exercice	BP 2024	BS 2024	BP 2025	BP 2026	Total
Crédits de paiement	68 000,00 €	122 000,00 €	500 000 ,00 €	310 000,00 €	1 000 000,00 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2023-38 et 2024-40 du 26 juin 2023 approuvant les résultats du compte administratif et procédant à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-02 du 05 février 2024, approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 et créant différentes autorisations des programmes ;

Vu l'état des restes à réaliser annexé au Compte Administratif ;

Vu la délibération n° 2024-02 du Conseil Municipal du 5 février 2024 portant notamment approbation de l'autorisation de programme et crédit de paiement du programme de réaménagement des locaux des services ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 13 juin 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17 juin 2024 ;

Vu la maquette budgétaire ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter le budget supplémentaire, tel que détaillé ci-dessous :
 - o Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
002 - Résultat de fonctionnement reporté		3 109 470,60 €	3 109 470,60 €
731- Fiscalité locale	- 198 375,00 €		- 198 375,00 €
74 - Dotations et participations	- 158 286,00 €		- 158 286,00 €
Total des recettes de fonctionnement	- 356 661,00 €	3 109 470,60 €	2 752 809,60 €

○ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
023 - Virement à la section d'investissement		2 668 135,60 €	2 668 135,60 €
011 - Charges à caractère général	13 000,00 €		13 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	- 8 326,00 €		- 8 326,00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections		80 000,00 €	80 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	4 674,00 €	2 748 135,60 €	2 752 809,60 €

○ Recettes d'investissement

Chapitre	Restes à réaliser 2023 recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 – Virement de la section de fonctionnement			2 668 135,60 €	2 668 135,60 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		4 212 531,02 €		4 212 531,02 €
10 – Dotations, fonds divers		27 295,00 €		27 295,00 €
13 - Subventions	73 556,05 €			73 556,05 €
16 – Emprunts et dettes assimilées		- 2 767 104,60 €		- 2 767 104,60 €
040 – Opérations ordre transfert entre sections			80 000,00 €	80 000,00 €
Total des recettes d'investissement	73 556,05 €	1 472 721,42 €	2 748 135,60 €	4 294 413,07 €

○ Dépenses d'investissement

Chapitre	Restes à réaliser 2023 dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
001 – Solde d'investissement reporté			2 729 868,95 €	2 729 868,95 €
20 – Immobilisations incorporelles	18 835,00 €			18 835,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	89 718,00 €	8 326,00 €		98 044,00 €
21 – Immobilisations corporelles (y compris opérations)	992 215,45 €	95 000,00 €		1 087 215,45 €
23 – Immobilisations en cours (y compris opérations)	455 449,67 €	- 95 000,00 €		360 449,67 €
Total des dépenses d'investissement	1 556 218,12 €	8 326,00 €	2 729 868,95 €	4 294 413,07 €

- approuver la révision des crédits de paiement 2024 de l'autorisation de programme votée dans le cadre de l'opération réaménagement des locaux des services , à hauteur de 122 000 euros TTC,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **24 JUIN 2024**

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du **28/06/2024** au **28/08/2024** et transmise en Préfecture le **28/06/2024**

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.